



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/637

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse entre la Ville de Lyon /
Théâtre des Célestins et l'association Auvergne Rhône-Alpes spectacle vivant

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/637 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE ENTRE LA VILLE DE LYON / THÉÂTRE DES CÉLESTINS ET L'ASSOCIATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES SPECTACLE VIVANT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Auvergne Rhône-Alpes spectacle vivant réalise chaque année un programme de mentorat à destination des futur-es chargé-es de diffusion/production.

Elle a sollicité la Ville de Lyon afin d'organiser ce temps d'échanges le lundi 1^{er} février 2021, aux Célestins, Théâtre de Lyon.

Il est convenu de mettre à disposition de l'association le foyer du public.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder, de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du foyer du public conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour quatre heures est de 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC (TVA : 20%).

Au vu du protocole sanitaire de la Ville de Lyon pour les manifestations en intérieur dans les salles municipales, et du décret du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'association pendra en charge les frais liés à l'exploitation des lieux qui feront l'objet d'un devis au préalable (nettoyage et désinfection de la salle, des sanitaires et autres zones de contact).

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon à l'association Auvergne Rhône-Alpes spectacle vivant le 1^{er} février 2021 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 03 2021 du Théâtre des Célestins, opération SALLES.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET